

## **Swiss Basketball League Cup Féminine**

### **Article 1**

Les équipes classées du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> rang à l'issue du premier tour de la phase préliminaire du championnat suisse de LNAF participent à la SBL Cup.

### **Article 2**

L'égalité entre équipes est réglée comme suit :

En cas d'égalité entre deux équipes au terme du premier tour de la phase préliminaire, sous réserve de l'article 27 des Directives générales sur l'organisation des championnats de la SBL (DL 202 – forfait), la règle suivante est appliquée :

- a) différence entre les points marqués et reçus sur l'ensemble du premier tour de la phase préliminaire
- b) en cas de nouvelle égalité, l'équipe qui aura marqué le plus de points sur l'ensemble du premier tour de la phase préliminaire aura l'avantage
- c) en cas de nouvelle égalité, le vainqueur de la confrontation directe du premier tour de la phase préliminaire aura l'avantage

### ***Demi-finales***

### **Article 3**

Les rencontres des ½ finales de la SBL Cup se déroulent sur un seul match au domicile de l'équipe la mieux classée à l'issue du premier tour de la phase préliminaire.

### **Article 4**

L'ordre des rencontres est défini comme suit :

- 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup> (paire A)
- 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup> (paire B)

### **Article 5**

Les perdants des paires A et B sont éliminés et terminent la compétition.

### **Article 6**

Les équipes gagnantes des paires A et B sont qualifiées pour la finale de la SBL Cup.

### ***Finale***

### **Article 7**

La finale se déroule sur un seul match.

L'ordonnancement (équipe recevante, équipe visiteuse) de la finale est défini par Swiss Basketball.